

Milly-la-Forêt, le 19 février 2026,

**CONVOCATION ELECTRONIQUE
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués au Conseil Communautaire qui se déroulera le :

Jeudi 05 mars 2026 à 18h30
Au siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées
23, Rue de la Chapelle Saint-Blaise
91490 Milly-la-Forêt

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette séance, je vous invite à vous rapprocher de l'un des délégués suppléants représentant votre collectivité pour siéger au conseil ou bien formaliser un pouvoir.

Suite à l'arrêté préfectoral n° 2015/PREF/DRCL-119 du 19 février 2015, la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire ainsi que les règles en matière de représentation ayant évolué, je vous demande de bien vouloir porter attention aux règles suivantes :

- Conformément à l'article L. 5211-6 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller communautaire, le conseiller communautaire suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le Président.
- Lorsqu'une commune de moins de 1 000 habitants n'a qu'un seul conseiller communautaire, ce qui est le cas au sein de la CC2V, le conseiller communautaire est, sauf démission, le premier dans l'ordre du tableau, à savoir le maire, et le suppléant est le suivant dans l'ordre du tableau, à savoir le premier adjoint.

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 25 novembre 2025
- 2 - Compte Financier Unique 2025 du budget principal M57
- 3 - Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'eau M49
- 4 - Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'assainissement M49
- 5 - Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la ZA du chenet
- 6 - Autorisations de dépenses en investissements
- 7 - RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise, Engagement Professionnel) – actualisation des montants et intégration de la filière sportive
- 8 - Création de poste : éducateur territorial principal 1^{ère} classe de la filière sportive
- 9 - Avenant au contrat de délégation de service public du centre aquatique Alain Bernard concernant la clause de l'énergie
- 10 - Compte Personnel de Formation
- 11 - Stage en faveur des adolescents lors des vacances de printemps

Le Président,



Pascal SIMONNOT

Transmise aux Communes membres pour affichage le 19/02/2026

Et affichée le